

Enregistrer son espace comme lieu d'accompagnement aux usages du numérique (35)

⚠ Page en cours de rédaction

Le département 35 propose une cartographie e-inclusion collaborative recensant tous les espaces proposant de l'accompagnement au numérique. Ordinateurs en libre-accès, wifi, cours gratuits pour utiliser internet, les logiciels, aide aux démarches et ateliers. Ce mode d'emploi vous permettra d'enregistrer votre lieu comme ressource dans cette cartographie.

 Difficulté Facile

 Durée 15 minute(s)

 Public Professionnels, Médiateurs

 Licence CC-BY-SA

 Type de
contenu

Fiche action, Carte

Sommaire

Introduction

Étape 1 - Aller consulter la cartographie sur internet-y chercher votre lieu

Étape 2 - Si le lieu est présent : vérifier les informations

Étape 3 - Vous créer un compte pour alimenter la cartographie

Étape 4 - Modifier les informations sur un organisme

Étape 5 - Ajouter un organisme

Étape 6 - Autres ressources annexes

Commentaires

Introduction

La cartographie e-inclusion du département 35 est disponible ici.

Il va s'agir dans un premier temps de **vérifier si vous y avez été référencé comme lieu ressource.**

Puis, si cela n'est pas le cas, d'obtenir **un code partenaire.**

Enfin, d'**utiliser ce code partenaire pour renseigner les informations sur votre offre au public.**

Pour finir, vous pourrez vérifier **ce que voit le grand-public** sur le site, ainsi que sur les autres sites partenaires.

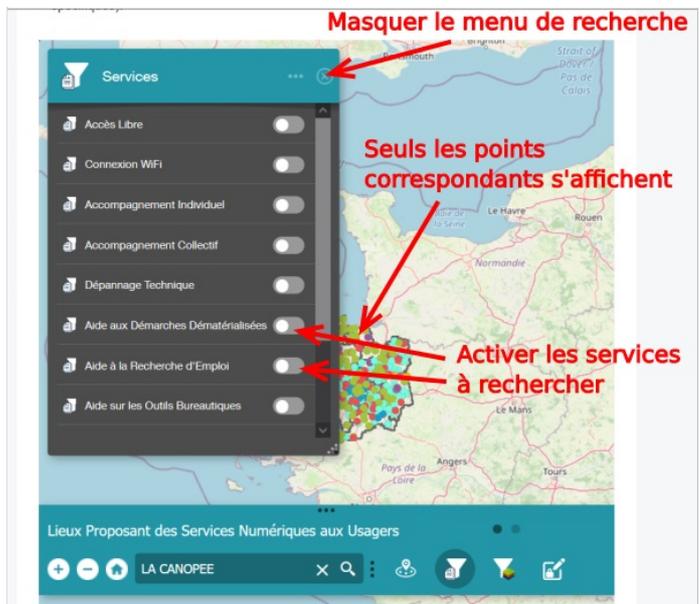
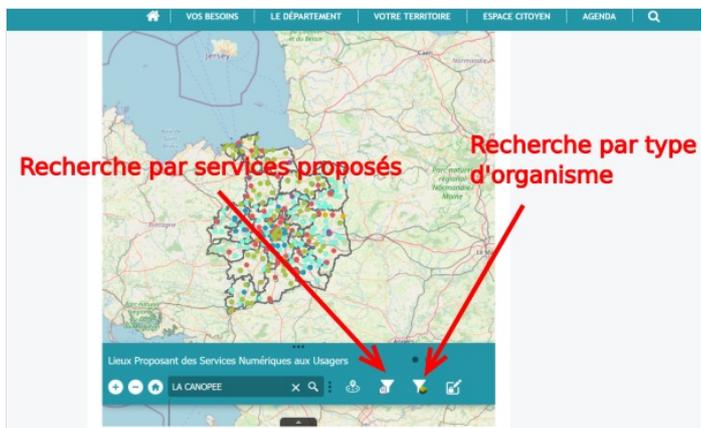
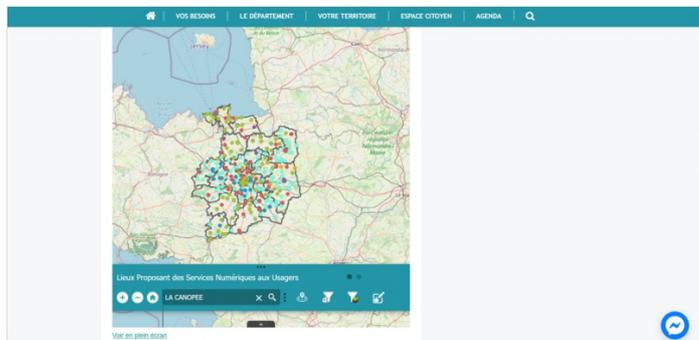
Étape 1 - Aller consulter la cartographie sur internet-y chercher votre lieu

Le site grand-public est accessible ici.

Il est possible de naviguer dans la cartographie via la souris, en zoomant avec la molette, et en cliquant gauche puis déplacer pour faire glisser la carte.

Vous pouvez directement taper le nom de votre organisme, ou alors utiliser les icônes en forme d'entonnoir pour affiner votre sélection.

La cartographie affichera en temps réel les points correspondants à votre sélection. Il est alors possible de cliquer dans la carte, d'y naviguer, de zoomer, et en cliquant sur un organisme, d'afficher ses informations.



Étape 2 - Si le lieu est présent : vérifier les informations

Si votre organisme est présent dans la cartographie, il suffit de cliquer sur le point qui le représente pour afficher les informations le concernant.

Vérifiez-les : il s'agit du nom, de l'adresse, des accès en transport, mais aussi et surtout du ou des services proposés.

Soit ces informations sont correctes, mais vous voulez pouvoir les modifier au besoin, et donc il faudra obtenir un code partenaire, soit vous souhaitez les modifier et il vous faudra aussi obtenir un code partenaire.

L'étape suivante va donc consister à **obtenir le fameux code partenaire** :-D

Étape 3 - Vous créer un compte pour alimenter la cartographie

La totalité des fonctions qui permettent de créer, modifier, ou supprimer des informations sur cette cartographie est accessible via cette adresse.

Pour demander un code partenaire, cliquer sur... ce qui vous amènera ici.

Remplissez le formulaire de demande de code partenaire. Vous aurez besoin de ce code pour toute opération de mise à jour.

Étape 4 - Modifier les informations sur un organisme

Pour modifier les informations sur un lieu : rechercher le lieu, cliquer sur le point, choisir "modifier les informations", puis remplir le formulaire en commençant par indiquer votre code partenaire.

Vos mises à jour seront validées par l'équipe du département puis visibles en ligne rapidement.

Étape 5 - Ajouter un organisme

Cliquez sur l'icône... ou allez sur ce lien.

Remplissez le formulaire en suivant les instructions pas à pas : toutes les informations sont enregistrées et soumises à validation par l'équipe du département 35.

Vos informations sont normalement intégrées sous quelques jours ouvrés.

Étape 6 - Autres ressources annexes

Cette cartographie structurante et coopérative est utilisée par les travailleurs sociaux et médiateurs numériques partout dans le département.

Une version republiable sur tout site internet est disponible pour le territoire de Rennes Métropole.

Toute structure participante doit respecter la charte de la cartographie.

Il est possible d'extraire les données de cette cartographie via le portail opendata de la région Bretagne pour éditer des plaquettes, par exemple pour une commune, ou sur une thématique.

Si vous avez réalisé ces étapes, vous pouvez être intéressé(e) pour découvrir d'autres dispositifs partagés d'accompagnement aux usages du numérique sur Rennes Métropole : bienvenue dans la communauté !!
